



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 7 mars 2019, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Nicolas Morel, Président du Conseil communal.

Appel : 66 Conseillers présents lors de l'appel.

8 personnes excusées :

Mmes et MM. Christine Bolatdemirci, Luigi Carluccio, Yaroslav Denysenko, Jean-Paul Dudt, Maria Gordillo, Octavian-Andrei Ionescu, Didier Realini, Alfred Thomas.

Absent : M. Patrick Fracheboud

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 8 février 2019
3. Désignation d'un/e délégué/e et d'un/e suppléant/e auprès du Groupe de concertation politique – Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois
4. **Préavis n° 2019/05** – Adoption du plan de quartier « Au Record d'Ouchy II »
5. **Préavis n° 2019/06** – Remplacement du véhicule de marque Pony Junior – Demande de crédit
6. **Rapports des commissions permanentes :**
 - 6.1 Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)
 - 6.2 Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
7. Divers
8. Communications municipales

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

M. le Président, après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien et le public, déclare la séance ouverte.

Au chapitre des représentations :

*« Le **lundi 18 février 2019**, à Bussigny, Atelier de réflexion du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois concernant le secteur jonctions autoroutières d'Ecublens – Venoge.*

Le **mercredi 20 février 2019**, à Crissier, Groupe de concertation politique du Plan directeur intercommunal - présentation et discussion de la version intermédiaire du PDI de l'Ouest lausannois.»

Au chapitre des communications :

« **Conseil du 11 avril 2019** : Ce Conseil a été supprimé par manque d'objets à porter à son ordre du jour, tel que communiqué par le Greffe dans son mail du 22 février dernier. Le prochain Conseil aura donc lieu le 17 mai 2019.

Rapports des commissions permanentes et délégations : Lors de la séance du 8 février passé, je vous avais annoncé les commissions dont nous attendons des rapports d'activité, ainsi que les rapporteurs proposés. On m'a fait la remarque (tout à fait justifiée) que les rapporteurs étaient les mêmes que ceux des années précédentes. Le Bureau, dans une de ses prochaines séances, tentera de remédier à ce problème et vous proposera une solution, vraisemblablement sous la forme de la désignation d'une personne responsable, nommée pour la législature, dont la tâche sera de trouver un rapporteur (ou éventuellement de rapporter elle-même). Cela permettrait ainsi d'effectuer une rotation du rôle de rapporteur, chaque commission ou délégation s'organisant par elle-même.

Autre réclamation concernant les commissions permanentes : Le Bureau a fréquemment nommé des commissions ad hoc formées des membres d'une commission thématique, alors que certains aimeraient que ce soit formellement la commission thématique considérée qui soit officiellement nommée pour l'examen d'un projet. Cette pratique a été adoptée pour des raisons de flexibilité. De compétence du Bureau, cette problématique sera discutée à l'interne du Bureau dans une de ses prochaines séances.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) : Le comité de pilotage du PALM organise une conférence d'agglomération le jeudi 23 mai 2019 de 18h00 à 21h00, à la salle Métropole de Lausanne. L'invitation officielle vous parviendra dans le courant du mois d'avril. Cette information sera prochainement diffusée sur l'intranet réservé au Conseil.

Sortie du Conseil 2019 : je vous propose de réserver (provisoirement) la date du samedi 11 mai 2019. Des informations suivront par courriel. »

Au chapitre des correspondances : « En date du 6 mars dernier, j'ai reçu par mail les démissions de MM. Samuel Karlen et Gérald Lagrive, respectivement membre désigné et suppléant au sein du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDI) de l'Ouest lausannois. »

M. le Président donne lecture de ces deux mails (annexe I – a) / I – b)).

Au chapitre des votations :

Votation fédérale du 10 février 2019

Électeurs inscrits : 5'559 Taux de participation : 34.32.% Bulletins rentrés : 1'908

OBJET N° 1 : STOPPER LE MITAGE – POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU MILIEU BÂTI (INITIATIVE CONTRE LE MITAGE)

Blancs :	28
Nuls :	2
Valables :	1'878
Oui :	761 (40.52%)
Non :	1'117 (59.48%)

POINT 1 **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président propose les modifications suivantes :

- Point 3 – *Assermentations* : Aucune démission ne lui est parvenue depuis le dernier Conseil. Aussi, le point 3 est remplacé par *Désignation d'un/e délégué/e et d'un/e suppléant/e auprès du Groupe de concertation politique – Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois*.
- Point 6 – Rapport d'activité du *Conseil d'établissement* : ce rapport sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil du 17 mai 2019. Il en sera de même pour celui de la *Plateforme Jeunesse Ecublens*. Seuls deux rapports d'activités seront donc traités ce soir.

Au vote, l'ordre du jour est **accepté** tel que modifié à **l'unanimité**.

POINT 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 février 2019**

M. le Président ouvre la discussion sur ce document ¹. La parole n'est pas demandée.

Au vote, ce document est **accepté à l'unanimité** avec **deux absentions**.

POINT 3 Désignation d'un/e délégué/e et d'un/e suppléant/e auprès du Groupe de concertation politique – Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois

M. le Président rappelle que, conformément aux *Communications présidentielles* et à l'ordre du jour, l'Assemblée doit procéder à la désignation de deux Conseillers au sein de ce Groupe de concertation politique, soit un délégué et un suppléant.

Mme Fabienne Crousaz, au nom du groupe PLR+ID, propose M. José Birbaum en qualité de délégué.

M. José Birbaum, au nom du groupe PLR+ID, propose Mme Fabienne Crousaz en qualité de suppléante.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner tacitement **M. José Birbaum** ainsi que **Mme Fabienne Crousaz**, suppléante, par acclamation.

POINT 4 **Préavis n° 2019/05 – Adoption du plan de quartier « Au Record d'Ouchy II »**

M. le Président passe la parole à M. José Birbaum pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme.

M. José Birbaum, au vu de la complexité de ce préavis, précise que la Commission d'urbanisme a émis le souhait que lecture entière de ce rapport soit donnée afin que le Conseil puisse voter en toute connaissance de cause.

Les conclusions de la Commission d'urbanisme, précédées de deux VŒUX émis à l'unanimité des commissaires, sont les suivantes :

¹ Correctif : Au chapitre des *Représentations des Communications présidentielles*, la date du lundi 28 janvier 2019 mentionnait l'*Assemblée générale de l'USL* alors qu'il s'agissait de la *Soirée de remise des Mérites*.

« Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la commission :

- 1) Émet le Vœu qu'en cas de démolition de la ferme, la Municipalité s'engage à compléter le principe d'arborisation le long de la rue du Villars.
- 2) Émet le Vœu qu'une servitude de passage sur la parcelle 2387 soit proposée, par réciprocité, au bénéfice de la parcelle 656 permettant un accès direct depuis l'av. du Tir fédéral.
- 3) Vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les conclusions telles que formulées dans le préavis municipal 2019/05. »

M. le Président remercie M. José Birbaum pour son rapport très complet, puis ouvre la discussion sur ce préavis, en rappelant que les plans sont inclus au PowerPoint du Conseil. En cas de remarque, l'intervenant peut donc préciser celui auquel il se réfère. Un pointeur laser est à disposition.

M. Michele Mossi a siégé lors des deux séances de la commission qui ont traité ce préavis. L'essentiel des discussions a été fort bien rapporté par M. Birbaum qu'il remercie.

En référence à ce préavis, il relève la modification importante en regard du droit de construction sur cette parcelle : l'IUS [Indice d'Utilisation du Sol] passe de 0.64 à 1.20, voire 1.25, soit légèrement inférieur à celui prévu dans le Plan directeur intercommunal (PDI) à l'horizon 2040 s'il est accepté. La densification de ce quartier sera donc doublée, ce qui lui paraît parfaitement acceptable, considérant l'emplacement de la parcelle. Par conséquent, il encourage le Conseil à lever les oppositions et à accepter ce préavis tel que présenté.

Par contre, il encourage l'Assemblée à rester attentive au Plan directeur intercommunal (PDI) actuellement en discussion. Il est d'avis qu'il y a des limites à la densification qui sont en passe aujourd'hui d'être atteintes sur notre territoire communal. Le Conseil en a été informé entre autres par mail du Greffe le 1^{er} février dernier : ce Plan est consultable sur internet [www.ouest-lausannois.ch/pdi]. Il encourage les Conseillers à apporter leurs remarques et commentaires quant à ce projet.

M. le Président précise que cette consultation se termine le 12 mars prochain.

M. Sebastian Süess ajoute une précision suite à l'intervention de M. Michele Mossi. Le PDI ne donne pas des droits à bâtir. C'est un document stratégique liant les Municipalités. A ce jour, nous nous trouvons dans un cadre légal où le Plan directeur cantonal en vigueur depuis l'année dernière définit des densités minimales qui sont sur ce territoire de 1.25. Le Plan de quartier *Au Record d'Ouchy II* se conforme déjà à ce Plan cantonal qui a force de loi. Ceci dit, il ne peut que soutenir les conclusions du préavis y relatif.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/05 est **accepté tel que présenté** à une **large majorité**, avec **deux refus et cinq abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/05,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du plan partiel d'affectation « Au Record d'Ouchy II » ;
- 2) d'adopter le plan de quartier « Au Record d'Ouchy II » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 18 août au 16 septembre 2018 ;
- 3) d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet de la parcelle n° 656 ;
- 4) de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan de quartier « Au Record d'Ouchy II ».

POINT 5 **Préavis n° 2019/06** – Remplacement du véhicule de marque Pony Junior – Demande de crédit

M. le Président passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission ad hoc vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2019/06 tel que présenté. »

Mme Mirjana Rittmeyer donne lecture des éléments suivants tirés du rapport de la COFI :

« Son coût est de Fr. 196'000.– TTC. Nous sommes toutefois interpellés par le poste "Divers & imprévus" de Fr. 5'000.–, vu qu'il s'agit d'un simple contrat achat-vente. Nous espérons qu'ils ne seront pas dépensés !

Le coût réel pour la commune ne devrait pas dépasser Fr. 170'000.– suite à la reprise du véhicule actuel pour une somme d'environ Fr. 26'000.– (comptabilisé dans le compte 430.6190.326). »

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Pierre Dufay de Lavallaz et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/06 est **accepté tel que présenté à l'unanimité, avec une abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/06,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'approuver le remplacement du véhicule Pony Junior ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 196'000.- (cent nonante-six-mille francs) pour le remplacement du véhicule Pony Junior de la section Voirie et espaces verts du Service des travaux.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5060 « Achats d'équipements », plus précisément dans le compte n° 430.5060.326 « Remplacement véhicule Boschung Pony ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 lettre b du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 6 **Rapports des commissions permanentes**

M. le Président passe respectivement la parole à Mme Christelle Dick et à M. Sebastian Süess, indiquant que les rapports d'activité du Conseil d'établissement et de la Plateforme Jeunesse seront inscrits à l'ordre du jour du Conseil du 17 mai prochain.

6.1 Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)

Mme Christelle Dick indique avoir établi un rapport d'activité synthétisé. Si besoin est, Mme Pascale Manzini, toujours présente aux réunions et les deux autres Conseillers délégués au sein de cette Association [Enrique Fernandez et Pierre-Albert Chapuisat] pourront le compléter. Puis, elle commente les sections *préambule* et *Moments-clés* de son rapport.

Elle conclut en remerciant la direction pour son accueil et la documentation remise alors qu'elle se trouvait dans un contexte de surcharge dans leur travail et une équipe réduite (collaborateurs en arrêt maladie). Des employés ont pu expliquer les difficultés du métier. La communication avec les Conseillers intercommunaux est soignée.

Mme Pascale Manzini, Municipale, remercie Mme Dick pour la clarté de son rapport. Elle précise que la région d'action sociale de l'Ouest lausannois concerne 7 communes mais ne comprend pas Prilly qui fait partie de la région Prilly-Echallens regroupant 42 communes.

M. le Président remercie également Mme Christelle Dick pour son rapport et demande si le Conseil souhaite poser une question. Tel n'est pas le cas.

6.2 Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

M. Sebastian Süess donne lecture du rapport d'activité de cette Association. Il conclut en apportant deux commentaires, relevant que les taxis se retrouvent actuellement dans un contexte très mouvant :

D'une part, la SUVA, assureur estimant que les chauffeurs de la société Uber sont des salariés et non des indépendants comme cette dernière le défend.

D'autre part, la loi cantonale actuellement en discussion au Grand Conseil qui est attendue avec impatience ; le Comité de direction souhaite que des modifications interviennent au niveau cantonal car, en l'état, la loi permet à Uber de poursuivre sans autres ses activités.

A chaque arrêt du Tribunal, le règlement des taxis doit être modifié. C'est une situation insatisfaisante pour ce Comité. Il serait bienvenu que la réglementation cantonale amène des solutions pour aboutir à une cessation des activités des taxis Uber, employeur qui ne paie pas d'impôts, ni les contributions sociales auxquelles les travailleurs ont droit. La volonté du Comité de direction est que les taxis bénéficient d'un cadre légal leur permettant de fournir un bon service public en leur assurant un revenu financier correct.

M. le Président remercie M. Sebastian Süess pour son rapport et demande si le Conseil souhaite poser une question. Tel n'est pas le cas.

POINT 7 **Divers**

M. le Président ouvre la discussion sur les Divers.

M. Christophe Cartier déclare que la formulation de son interpellation déposée lors du dernier Conseil s'apparenterait plutôt à un vœu. En conséquence, il la retire et en dépose une nouvelle (annexe II) – dont l'intitulé reste inchangé – puis en donne lecture :

« Cette interpellation traite sur l'utilisation des WC à la Place François Silvant.

Lors de la construction du centre socioculturel des WC ont été créés dans l'annexe.

Ces WC ne sont pas utilisés lors de manifestations hivernales car le système de raccordement d'eau n'est pas hors gel.

Pour le confort des citoyens et des usagers qui viennent à la patinoire durant la période de décembre à février, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. Pour quelle raison ces WC n'ont-ils pas été réalisés de manière à pouvoir être utilisés l'hiver et ce, dès leur mise en service ?*
- 2. Des travaux de carrelage ont été réalisés dans le courant de l'année 2018 ; pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas profité de mettre en conformité la mise hors gel ?*
- 3. Cas échéant, dans quel délai a-t-elle prévu de réaliser ces travaux pour que ces WC puissent être utilisés lors de manifestations hivernales sur la place François Silvant ? »*

M. le Président relève que cette interpellation sera annexée au procès-verbal et traitée lors du prochain Conseil.

Jean-Claude Merminod adresse deux questions à la Municipalité concernant l'Auberge du Motty et la Grande Salle :

- 1 – Les oppositions ont-elles été levées ?
- 2 – Quand débiteront les travaux ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, prévoyait intervenir à ce sujet dans le cadre des *Communications municipales orales* mais répond très volontiers dans les *Divers*.

Aucun recours n'a été entamé suite à la levée des oppositions. Dans le respect du délai de six mois fixé par la Convention signée précédemment, les aubergistes ont reçu un courrier pour la cessation de leur activité et la libération des locaux au 31 août prochain. Ils restent prioritaires pour la reprise selon les nouvelles conditions du futur bail ; les éléments y relatifs n'ont pas encore tous été finalisés. Une fois ces nouvelles conditions connues, contact sera pris avec eux pour discussions.

L'Auberge du Motty sera fermée au plus tard au 31 août, cependant, les aubergistes ont la possibilité de quitter les locaux avant s'ils devaient en avoir l'opportunité et le délai serait dès lors d'un mois, voire inférieur, cas échéant.

Les travaux de démolition débuteront dès le mois de septembre 2019 et la reconstruction devrait s'étendre sur 18 mois.

La Grande Salle sera disponible jusqu'au 20 décembre prochain. Les sociétés locales concernées par des manifestations récurrentes durant la période de septembre à décembre ont toutes été informées téléphoniquement. Un courrier sera envoyé la semaine prochaine à toutes les sociétés locales pour les informer de la fermeture officielle de cette salle. Les travaux débuteront en janvier 2020 et s'étendront sur environ 12 mois.

M. le Président en déduit que les Conseils pourront avoir lieu dans la Grande Salle jusqu'à fin 2019.

Mme la Municipale le confirme, mais il n'y aura pas d'aubergistes pour le Conseil de décembre. Ce sera donc au futur Président de décider ce qu'il souhaite pour le repas du dernier Conseil annuel.

M. Sebastian Süess émet un VŒU (annexe III) dont la teneur est la suivante :

« Pour souligner les efforts pour l'égalité entre les femmes et les hommes, je dépose le vœu que la Municipalité autorise les employés communaux à faire grève, et ce sans sanction salariale, le 14 juin prochain. »

M. le Président demande si la Municipalité désire répondre directement. Tel n'est pas le cas.

La parole n'est plus sollicitée, la discussion est close.

POINT 8 Communications municipales

A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :

M. le Président ouvre la discussion sur les *Communications municipales* écrites point par point.

POINT 1 : RÉPONSE AU VŒU DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL DANIEL SAGE CONCERNANT L'INSTALLATION DE NOUVELLES STATIONS VLS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

M. Daniel Sage remercie la Municipalité d'avoir répondu favorablement à son vœu et d'avoir même développé un plan plus ambitieux. Il l'invite à coordonner ses efforts avec les autres communes, car il est important que ces VLS soient réparties plus largement sur le réseau de l'Ouest lausannois. Il ne doute d'ailleurs pas que la Municipalité y travaille également.

M. Jean-Louis Radice, Municipal, relève que la stratégie du Plan directeur intercommunal inclut cet aspect et que les services techniques de l'urbanisme des communes concernées collaborent activement pour le renforcement de ce type de réseau afin de favoriser la mobilité douce à plus ou moins long terme à une échelle supérieure.

POINT 2 : RÉPONSE AU VŒU DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL DANIEL SAGE SOUHAITANT QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE DE FAÇON PROACTIVE DANS LES PROGRAMMES VISANT À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

M. Daniel Sage relève que la Municipalité n'est pas sur la même longueur d'onde, mais ne souhaite pas polémique à ce sujet. Il souhaite cependant préciser un point. La Municipalité

semble reconnaître que la qualité du tri reste un problème, bien qu'il semble y avoir un mieux à Ecublens comparativement à certaines communes. Reste que s'il y a un problème, on attend des solutions à ce problème.

M. Christian Maeder, Syndic, précise que la qualité du tri est excellente en ce qui concerne le tri hors sacs poubelles, mais, effectivement, à l'intérieur des sacs, certains continuent à jeter des déchets qui ne devraient pas y être. Fort heureusement, cela ne concerne pratiquement pas le verre ou des matières dangereuses, mais du plastique ou du papier, voire des restes de repas qui sont incinérés sans problème avec les autres incinérables. Ceci n'est pas un vrai problème. Il souhaitait le préciser ce soir à M. Sage.

M. Daniel Sage constate qu'effectivement il n'est pas sur la même longueur d'ondes avec la Municipalité. Ce qui est d'intérêt n'est pas ce que se trouve dans les incinérables, mais dans le compost, où la qualité du tri est douteuse. Le canton l'a d'ailleurs bien relevé : papier, plastique, sagex et autres déchets qui n'ont rien à y faire. Et c'est là qu'il y a un problème dans la qualité du tri.

POINT 6 : HYGIÈNE DENTAIRE DANS LES ÉCOLES D'ECUBLENS

M. Alexandre Schelling déclare que l'on ne peut que remercier la Municipalité de vouloir organiser un dépistage dentaire en utilisant les équipements les plus modernes afin de veiller au futur de la dentition des enfants scolarisés à Ecublens. Cependant, en choisissant une entreprise privée telle qu'Adent, on se doit de rester vigilants quant aux diagnostics qui seront établis dès l'année prochaine. Il est évident qu'en remplaçant un dentiste scolaire par Adent, cette dernière bénéficiera de nouveaux clients qui se dirigeront vers la clinique dentaire ayant établi le diagnostic. Sans entrer dans une paranoïa, on peut craindre que l'on détecte plus de cas de caries avec cet arrangement. Pour cette raison, il émet le vœu suivant :

VŒU : « Nous demandons à la Municipalité de faire en sorte que des statistiques soit établies sur les diagnostics actuels du dentiste – si elles n'existent pas encore –, ceci afin de comparer ces chiffres avec ceux des futurs contrôles dentaires effectués par Adent. »

Ceci permettrait d'analyser une éventuelle croissance ou autres anomalies.

Mme Pascale Manzini, Municipale, précise que le dentiste qui se déplaçait à l'école était un privé qui pouvait également suggérer de faire plus de soins dans son cabinet dentaire. Cet élément ne change donc pas.

Par contre, malgré le fait que les enfants pour lesquelles des caries ont été détectées et une recommandation établie, elle déplore le fait qu'il n'est pas certain que tous les parents assurent un suivi pour les soins à effectuer. Il s'agit de les inciter à le faire.

A noter qu'à la fin de chaque contrôle, un formulaire est établi. Il précise les éventuels problèmes dentaires relevés : besoins de soins d'hygiène, consultations en orthodontie, etc.

Retraduit dans une douzaine de langues, un document explique aux parents qu'il y a des aides communales et qu'ils peuvent faire appel à des subsides afin qu'ils réagissent à ces recommandations.

Le *Cahier des charges pour la médecine dentaire scolaire et les dépistages dentaires*² laisse peu de possibilités au dentiste assumant ces contrôles de dépistage. Entre autres, il prévoit une minute par élève, ce que respectait le dentiste. Adent a précisé que cela n'était pas envisageable : deux minutes seraient prévues par élève, ceci pour le même coût. Selon Mme la Municipale, on ne prend pas de risques de voir le nombre de demandes augmenter.

² Document consultable sur internet :
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/fichiers_pdf/UPSPS_Cc_h__medecine_dentaire_scol_071013.pdf

Par ailleurs, Adent a été sensibilisée au fait qu'il y a des subsides pour les parents à l'aide sociale – eux-mêmes ayant des enfants dans les parents sont concernés – conscients que pour certains d'entre eux, particulièrement défavorisés, les soins à effectuer étaient difficilement envisageables sur le plan financier.

M. Alexandre Schelling remercie Mme la Municipale pour les informations données, mais demande s'il existe des statistiques.

Mme la Municipale précise que le Cahier des charges dont il a été fait mention inclut un formulaire à compléter et remettre à l'école.

M. Alexandre Schelling souhaite s'assurer qu'elles sont disponibles pour la Municipalité et que ce mode de faire va se perpétuer et conclut en précisant qu'il reviendra peut-être sur ce sujet en vue d'une étude statistique.

POINT 7 : DÉCOMPTE DE CLÔTURE – PRÉAVIS N° 2013/12 – EQUIPEMENT POUR UNE GARDERIE ET UNE SALLE DE RENCONTRE DANS LE BÂTIMENT « L'OISEAU DE L'OUEST » ET REPRISE DE LA GARDERIE VANILLE-CHOCOLAT D'ECUBLENS

M. José Birbaum s'informe sur la salle de rencontre qui n'avait pas trouvé de locataires ou d'utilisateurs. Depuis lors, des changements sont-ils intervenus ? Dans l'affirmative, quel est le pourcentage d'occupation de cette salle ?

Mme Pascale Manzini, Municipale, précise qu'elle est utilisée quatre fois par semaine comme réfectoire pour les élèves de collège d'Epenex. Les 55 + n'étaient pas intéressés, l'estimant un peu décentrée et son accès nécessitant de se déplacer par transports publics. Elle est relativement peu utilisée, d'autant plus qu'elle se situe dans un locatif avec des appartements ; il s'agit d'éviter des nuisances sonores. De plus, il n'y pas de places de parking disponibles. Par contre, diverses prestations communales peuvent y prendre place. La commission de gestion l'a visitée cette année et devrait faire un rapport suite à sa visite.

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Président** passe aux :

B – COMMUNICATIONS ORALES :

M. Jean-Louis Radice, Municipal, référence faite au préavis n° 2019/05 traité ce soir et approuvé par le Conseil tient à saluer l'excellent travail – non pas en raison des conclusions favorables présentées – fournit par la Commission d'urbanisme ainsi que le non moins excellent rapport. Il souligne la difficulté qu'il y a eu à faire aboutir ce projet ; même si certaines imperfections ont été relevées, une expérience a pu en être retirée et permettra d'éviter à l'avenir divers éléments négatifs qui ont été soulevés. Il associe à ses remerciements tous les collaborateurs de son Service qui y ont longtemps travaillé. Il conclut : même si tout n'a pas été pleinement satisfaisant, nous allons dans la bonne direction.

Mme Danièle Petoud, Municipale, encourage les Conseillers intéressés à visiter l'intérieur du clocher de l'église et de son horloge monumentale avant le Conseil du 17 mai prochain ; les visites auront lieu entre 19h00 et 19h45.

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, en préambule, rappelle que demain, vendredi 8 mars, ce sera la *Journée internationale de la femme* et les invite à se vêtir de rouge, puis passe aux principaux événements à venir :

Samedi 9 mars 2019, Grande Salle, dès 12h00, Journée du fromage organisée par l'Association Destiny.

Dimanche 10 mars 2019, Galerie du Pressoir, à 17h00, Jean-Aristide Timba Bema, poèmes tirés de son recueil les Seins de l'Amante ; il nous présentera également son nouveau livre.

Samedi 23 mars 2019, 13h00, place François Silvant, action « Coup de balai » organisée par le Service des travaux en collaboration avec le Secteur jeunesse. Prière de s'inscrire auprès du Service précité.

*Samedi 30 mars 2019, Grande Salle, soirée annuelle du chœur d'hommes *Echo des campagnes* ; en deuxième partie, les *Sissi's*, duo humoristique.*

Dimanche 31 mars 2019, 14h00, salle polyvalente de l'EPFL, loto du VBC Ecublens

*Vendredi 5 avril 2019, 20h30, Bibliothèque municipale, *Paysages romands*, concert proposé par l'Ensemble vocal féminin Volubilis, organisé dans le cadre du *Printemps de la poésie* (UNIL) dont le thème est cette année la *Poésie et son articulation avec la musique*.*

*Vendredi 26 avril 2019, suite à l'Assemblée générale d'Ecublens Animation, Espace Nicollier, *Concert en l'hommage de Michel Berger*.*

Dimanche mai 2019, plaine du Croset, Open Sunday : la plus grande leçon de Gym. En 2018, Ecublens a gagné un prix.

Diverses manifestations auront lieu autour de « Ecublens bouge » en lien avec le projet « La Suisse bouge ». Toute information utile sera publiée dans le prochain Ecublens Info.

Vendredi 24 mai 2019, Fête des voisins. Paniers apéritifs offerts par la commune pour les premiers à s'annoncer.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** rappelle la tenue du Conseil du jeudi 17 mai 2019 et clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres présents pour leur participation. Il est 21h30.

Ecublens, le 10 mars 2019.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Morel

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I a/b Courriels de démission du 6 mars 2019 de MM. Samuel Karlen, délégué, et Gérald Lagrive, suppléant, du *Groupe de concertation politique – Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois*
- II Interpellation de M. Christophe Cartier (suite au retrait de celle déposée lors du Conseil du 8 février 2019 et dont l'intitulé était le même) – *WC Place François Silvant*.
- III Vœu de M. Sebastian Süess
- IV Vœu de M. Alexandre Schelling